

Aux membres du Conseil communal

Prangins, 16 janvier 2026

Préavis No 93/2025 - Adoption du Plan d'affectation communal (PACCom)

Mesdames, Messieurs,

Selon l'art. 49 du Règlement du Conseil communal, lequel prévoit que chaque membre du Conseil a le droit d'adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport sur un préavis municipal, je vous communique ci-après la composition de la commission.

Pour le surplus, conformément à l'art. 46 du Règlement du Conseil communal le premier membre d'une commission est en principe le rapporteur. Toutefois, les commissions peuvent s'organiser elles-mêmes.

Membres : **M. Rémy COCHET (1^{er} Membre) – Alliance libérale de Prangins**
M. Lionel CHRISTEN – Alliance libérale de Prangins
Mme Fabienne VAZQUEZ – Entente pranginoise
M. Marc BAUMGARTNER – Entente pranginoise
M. Philippe HUMM – Entente pranginoise
M. Oswaldo POZZA – Alternative pranginoise
M. Franck ELOI – Alternative pranginoise

Veuillez croire, Mesdames, Messieurs, à mes cordiales salutations.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Dominique Rogers



Secrétaire